

ÉTUDES et RÉSULTATS

décembre 2021
n° 1216

Pour huit Français sur dix, profiter le plus longtemps possible de la retraite reste la principale motivation de départ

Selon les personnes parties à la retraite entre mi-2019 et mi-2020, l'âge idéal de départ est en moyenne de 61 ans, en hausse de cinq mois par rapport aux enquêtes réalisées en 2014 et 2017. Profiter de sa retraite le plus longtemps possible, atteindre l'âge légal d'ouverture des droits et bénéficier du taux plein sont les motivations de départ le plus souvent citées. En quatre ans, les deux premiers motifs ont gagné de l'importance.

Pour les nouveaux retraités qui ont prolongé leur carrière, l'intérêt de l'emploi occupé, le souhait de conserver son salaire et celui d'augmenter le montant de sa retraite ont, chacun, joué dans deux tiers des cas.

La connaissance du système de retraite varie fortement suivant les dispositifs. 74 % des nouveaux retraités déclarent connaître la notion de taux plein ; en revanche, la décote et la surcote, ou encore la retraite progressive, restent assez méconnues : respectivement 33 %, 42 % et 40 % des personnes interrogées disent n'en avoir jamais entendu parler.

56 % des nouveaux retraités se disent aussi satisfaits à la retraite qu'avant leur départ.

Parmi les 23 % de personnes plus satisfaites maintenant qu'elles ne l'étaient avant, être désormais à la retraite a beaucoup joué dans l'amélioration de leur satisfaction dans près de quatre cas sur cinq.

Franck Arnaud, Alexandra Ferret (DREES), Frédérique Nortier-Ribordy (SG-COR), Méлина Ramos-Gorand, François Reyssat (DSS), Sabrina Aouici, Zied Chaker, Julie Couhin (CNAV), Mallory Mattmuller (Agirc-Arrco), Vincent Bonnefoy (SRE), Ségolène de Bailliencourt, Sylvie Julliard (CDC), Julie Reynaud (CPRPSNCF)

Selon l'enquête Motivations de départ à la retraite 2021 (*encadré 1*), qui interroge 5 500 personnes, les nouveaux assurés du régime général (CNAV), des régimes de la fonction publique (SRE et CNRACL) et du régime spécial de retraite de la SNCF¹ (CPRPSNCF), résidant en France, vivant

au moment de la collecte et partis à la retraite entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020, avaient 62 ans et 5 mois en moyenne² au moment de la liquidation de leurs droits (*tableau 1*). Depuis la précédente vague de l'enquête, réalisée en 2017, l'âge moyen à la liquidation a augmenté de trois mois.

1. Dans la suite de l'étude, ces acronymes seront repris pour évoquer chacun des régimes de retraite : la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) est relative au régime général, le Service des retraites de l'État (SRE) et la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) concernent ceux de la fonction publique, enfin la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français (CPRPSNCF) est le régime spécial de la SNCF.

2. Cet âge moyen est calculé sur le champ d'un flux de nouveaux retraités pour une période donnée, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Il peut donc être affecté par des effets de composition consécutifs par exemple à l'effet de réformes (moins de départs à 65 ans, en raison de l'augmentation de l'âge d'annulation de la décote). L'analyse de l'évolution de l'âge moyen de départ à la retraite est plus robuste par génération (voir *Les retraités et les retraites* – Édition 2021, fiche 15).

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)

Encadré 1 L'enquête Motivations de départ à la retraite

Cette enquête est réalisée régulièrement auprès de personnes qui viennent de partir à la retraite ; les entretiens de la cinquième vague ont été conduits durant le premier semestre de 2021. Cette opération est le fruit d'une collaboration entre la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) rattachée au ministère des Solidarités et de la Santé, le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la Direction de la Sécurité sociale (DSS), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), l'Association générale des institutions de retraite des cadres et l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Agirc-Arrco), le Service des retraites de l'État (SRE), la Caisse des dépôts (CDC), ainsi que la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRPSNCF), qui y participe pour la première fois. Les quatre premières vagues de l'enquête ont été réalisées en 2010, 2012, 2014, et 2017¹.

Champ de l'enquête et composition de l'échantillon

Pour cette cinquième vague, 5 499 personnes (dont 2 458 ayant liquidé leurs droits à la CNAV², 1 000 au SRE, 1 037 à la CNRACL et 1 004 à la CPRPSNCF) ont été interrogées par téléphone entre février et mai 2021 parmi la population estimée des 619 000 nouveaux retraités, vivant au moment de la collecte, résidant en France et ayant liquidé leur retraite de droit direct dans l'un des quatre régimes de base³ entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020⁴. Le champ exclut les personnes ayant liquidé leurs droits avant 50 ans. Sont également exclus les anciens fonctionnaires devenus invalides avant d'avoir atteint l'âge d'ouverture de leurs droits à la retraite, les militaires, ainsi que les anciens assurés de la CPRPSNCF qui ont liquidé une pension de réforme (il s'agit des pensions accordées aux agents dont l'état de santé ne permet pas de tenir un emploi au sein de l'entreprise SNCF).

L'échantillon de l'enquête ne tient pas compte non plus des nouveaux retraités des régimes de non-salariés (agriculteurs exploitants, professions libérales, artisans ou commerçants), ni de tous les régimes spéciaux de salariés (régimes de la RATP, des marins, etc.). Cependant, ces nouveaux retraités sont en majorité également représentés dans le cadre de l'enquête, car la plupart d'entre eux ont effectué une partie de leur carrière au régime général ou dans la fonction publique. À ce titre, ils sont des nouveaux retraités des régimes participants, et figurent donc dans la base de sondage.

Le tirage de l'échantillon et les pondérations des résultats veillent à respecter la représentativité des personnes interrogées par rapport au champ de l'enquête, notamment concernant leur situation au

moment du départ : écart par rapport à l'âge légal d'ouverture des droits, statut d'activité à la veille du départ à la retraite, situation vis-à-vis du taux plein, et, pour les anciens fonctionnaires et agents relevant de la CPRPSNCF uniquement, catégorie (active ou sédentaire pour les fonctionnaires, agent de conduite ou autres agents pour le personnel de la SNCF). L'ensemble des traitements (tirage d'échantillon, correction de la non-réponse, calage sur marges) est réalisé distinctement pour chacun des quatre régimes de base.

Questionnaire et enrichissements

Le questionnaire est assez peu modifié d'une vague à l'autre, de façon à pouvoir comparer rigoureusement les réponses entre millésimes. Cette enquête vise notamment à récolter des informations éclairant la prise de décision sur le départ à la retraite et à évaluer les connaissances des personnes interrogées sur certains dispositifs du système de retraite. Des modules tournants, spécifiques à chaque édition, portent sur des thèmes complémentaires ; en 2021, ces nouveaux modules traitent de la planification du départ à la retraite et de l'anticipation du montant de pension, ainsi que de la satisfaction concernant la vie à la retraite, par rapport à celle menée avant le départ.

Les réponses collectées sont enrichies avec les données administratives dont disposent les caisses de retraite, notamment le détail des éléments de calcul du montant des pensions (nombre de trimestres validés, salaires portés au compte, circonstances de liquidation, etc.), mais aussi les caractéristiques des carrières des personnes ayant répondu à l'enquête (chronique annuelle des trimestres d'emploi, de chômage, de préretraite, etc.) ou des informations sur leur santé (par la connaissance des validations, en cours de carrière, de trimestres au titre de la maladie ou de l'invalidité). Pour cette nouvelle vague, l'enquête sera également appariée avec l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) 2020.

Comparaisons avec la vague précédente

Dans toute l'étude, les résultats de la cinquième vague sont observés sur le champ des quatre régimes de base de retraite interrogés en 2021, soit un champ élargi par rapport à 2017, puisque la CPRPSNCF participe pour la première fois à l'enquête. D'une manière générale, les résultats varient très peu entre le champ CNAV/SRE/CNRACL et celui des régimes CNAV/SRE/CNRACL/CPRPSNCF. En effet, les assurés de la CPRPSNCF ne représentent que 0,5 % du champ total de l'enquête. Par exemple, l'âge moyen à la liquidation est de 62,44 ans tous régimes, contre 62,46 sur le champ CNAV/SRE/CNRACL.

1. Par facilité de langage, l'année 2021 est retenue pour les résultats de l'enquête collectée cette année-là, quand bien même les départs à la retraite ont eu lieu entre juillet 2019 et juin 2020. De même, l'année 2017 est retenue pour qualifier la quatrième vague de l'enquête, portant sur les personnes parties à la retraite entre juillet 2015 et juin 2016, etc.

2. Les personnes polypensionnées sont affectées à leur dernier régime d'affiliation parmi les quatre régimes de base du champ de l'enquête. Ainsi, dans l'étude, les retraités du régime général sont plus exactement les retraités dont le dernier régime d'activité est le régime général. Il en est de même pour les trois autres régimes de base.

3. Environ 95 % des nouveaux retraités du régime général (toutes périodes de liquidation confondues) ont également liquidé un droit direct dans le régime complémentaire des salariés du secteur privé, l'Agirc-Arrco. Le champ de l'enquête couvre donc également les nouveaux retraités de ce régime.

4. Une partie des nouveaux retraités interrogés sont partis à la retraite durant le premier confinement lié à la crise sanitaire (mars à mai 2020). Cela a pu influencer les réponses à certaines questions.

Tableau 1 Âge de départ à la retraite : souhaits et situation réelle des nouveaux retraités

	Situation avant le départ à la retraite					
	En emploi		Pas en emploi		Ensemble	
	2017	2021	2017	2021	2017	2021
Âge moyen effectif à la liquidation	62 ans et 1 mois	62 ans et 4 mois	62 ans et 5 mois	62 ans et 7 mois	62 ans et 2 mois	62 ans et 5 mois
Âge moyen « idéal » de départ	60 ans et 6 mois	60 ans et 9 mois	60 ans et 10 mois	61 ans et 7 mois	60 ans et 7 mois	61 ans
Proportion de retraités partis (en %)						
Dès que possible	67	67	83	87	72	73
Plus tard	33	33	17	13	28	27
Proportion de retraités partis (en %)						
À l'âge souhaité	63	68	57	57	61	65
Plus tôt	15	14	22	24	18	17
Plus tard	22	18	21	19	21	18

Champ > Nouveaux retraités du régime général, des régimes de la fonction publique et de la CPRPSNCF résidant en France, partis à la retraite entre juillet 2015 et juin 2016 (enquête 2017) ou entre juillet 2019 et juin 2020 (enquête 2021).

Sources > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquêtes Motivations de départ à la retraite 2017 et 2021.

> Études et Résultats n° 1216 © DREES

L'âge idéal de départ à la retraite s'établit à 61 ans

Les personnes interrogées estiment, en moyenne, que 61 ans est l'âge idéal auquel elles auraient souhaité partir à la retraite. Soit cinq mois plus tard que les participants aux enquêtes de 2014 et 2017, qui souhaitaient un départ à 60 ans et 7 mois en moyenne. L'écart entre l'âge effectif à la liquidation et l'âge idéal de départ est resté stable, passant de 1 an et 7 mois en 2017 à 1 an et 5 mois en 2021. Alors que, depuis 2010 et jusqu'en 2017, la moitié des personnes interrogées considéraient que l'âge idéal était de 60 ans, elles ne sont plus que 40 % en 2021, soit 10 points de moins. À l'inverse, elles sont plus nombreuses à indiquer un âge idéal de départ supérieur à 60 ans.

73 % des personnes interrogées déclarent avoir pris leur retraite dès que cela a été possible ; cette proportion est stable par rapport à 2017 et 2014. Pour les retraités qui n'occupaient pas un emploi³ au moment de leur départ, elle atteint 87 %, soit 3 points de plus qu'en 2017. Partir à la retraite « dès que possible » ne signifie pas forcément le faire dès l'âge minimal d'ouverture des droits : cette qualification est laissée à l'appréciation des retraités qui répondent à l'enquête ; certains ont pu, par exemple, considérer que le départ n'était possible qu'une fois le taux plein atteint.

En 2021, 65 % des nouveaux retraités disent être partis à l'âge souhaité : c'est 4 points de plus qu'en 2017 et 6 points de plus qu'en 2014. La part de retraités indiquant être partis plus tôt qu'ils ne l'auraient voulu s'établit à 17 %, à peu près au même niveau que la part de retraités déclarant être partis plus tard.

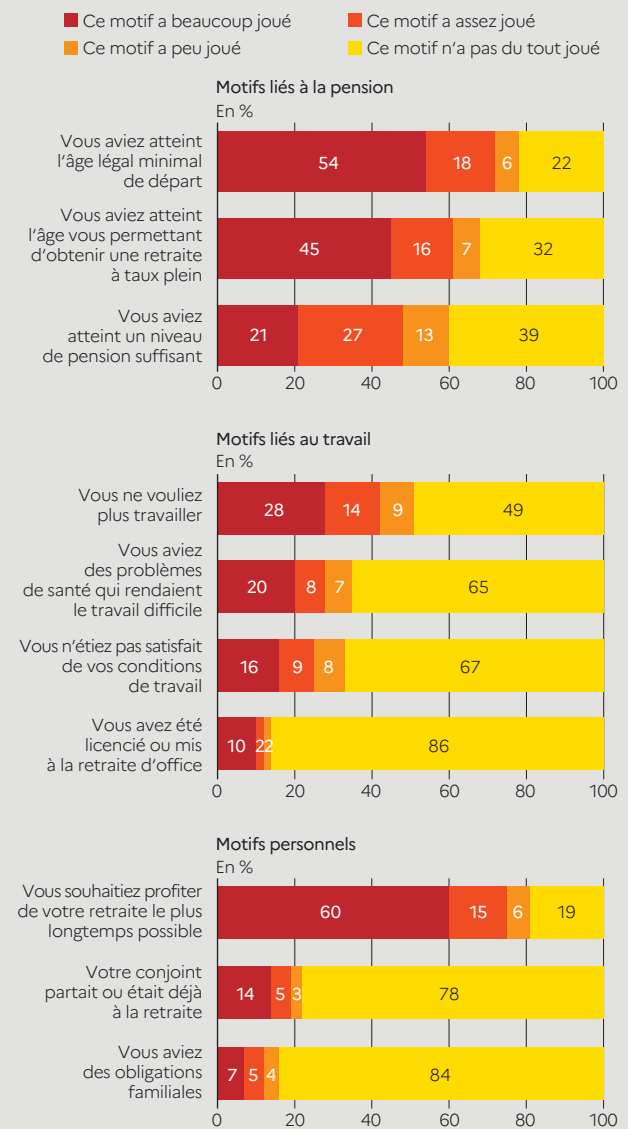
Profiter de la retraite, atteindre l'âge légal d'ouverture des droits ou bénéficier du taux plein sont les principaux motifs de départ

Parmi les motifs de départ proposés dans l'enquête, profiter le plus longtemps possible de la retraite reste celui que les nouveaux retraités mentionnent le plus souvent : 81 % considèrent que cela a joué dans leur décision de partir, et ce motif a beaucoup joué pour 60 % des personnes interrogées (*graphique 1*). Cette part augmente depuis sept ans : de 8 points entre 2014 et 2017, et de 4 points entre 2017 et 2021. Les personnes ayant liquidé leurs droits au taux plein au titre de la durée ou avec une décote citent plus fréquemment ce motif.

Comme en 2017, les deux autres raisons le plus souvent avancées sont l'atteinte de l'âge légal minimal de départ et le bénéfice du taux plein (respectivement citées par 78 % et 68 % des répondants, et citées simultanément plus d'une fois sur deux). Elles jouent davantage pour les assurés du régime général et de la fonction publique que pour les assurés de la CPRPSNCF (*tableau complémentaire A⁴*). Le fait d'avoir atteint un niveau de pension suffisant est le quatrième motif de départ le plus avancé (par 61 % des retraités), mais il l'est cette fois davantage par les assurés de la CPRPSNCF et du SRE.

Parmi les autres motivations, notamment celles liées au travail, ne plus vouloir travailler est le facteur le plus souvent cité (51 %), devant les problèmes de santé rendant le travail difficile (35 %) et les mauvaises conditions de travail (33 %). Le fait d'avoir été licencié ou mis à la retraite d'office est plus rarement mentionné (14 %). Moins d'un nouveau retraité sur quatre évoque le désir de suivre son conjoint déjà à la retraite ou le départ pour obligations familiales comme motivation de départ. Ces facteurs sont d'ailleurs

Graphique 1 Motivations du départ à la retraite et de la cessation d'activité



Lecture > 54 % des nouveaux retraités ont répondu que le fait d'avoir atteint l'âge légal minimal a beaucoup joué dans leur décision de partir à la retraite, 18 % qu'il a assez joué, 6 % qu'il a peu joué et 22 % qu'il n'a pas joué du tout.

Champ > Nouveaux retraités résidant en France qui ont travaillé jusqu'à 50 ans au moins et sont partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020.

Sources > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquête Motivations de départ à la retraite 2021.

> *Études et Résultats* n° 1216 © DREES

en léger recul par rapport à 2017 (respectivement 22 % et 16 % en 2021, contre 23 % et 21 % en 2017). Ils sont plus souvent cités par les femmes que par les hommes.

Raisons financières et intérêt pour le travail constituent les principales motivations de la prolongation de l'activité

Parmi les nouveaux retraités déclarant occuper un emploi au moment de leur départ à la retraite (ils sont 68 % dans ce cas), un sur trois déclare ne pas être parti dès que cela a été possible mais

3. Sont considérés comme ayant un emploi les retraités déclarant être « actifs en poste » au moment du départ. Ils sont « hors de l'emploi » s'ils déclarent une autre situation (chômage, préretraite, invalidité, maladie, inactivité, etc.).

4. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude sur le site internet de la DREES.

plus tard⁵ – une proportion stable par rapport à 2017. Pour ces personnes, la prolongation d'activité est due principalement à des considérations d'ordre financier, ainsi qu'à l'intérêt porté au travail qu'elles exercent (*graphique 2*).

69 % citent le fait d'avoir voulu augmenter leur retraite future comme ayant au moins « un peu » influencé leur décision de travailler plus longtemps (pour 36 % des sondés, ce motif a même « beaucoup » joué). Presque autant de personnes indiquent avoir voulu conserver encore quelques années leur rémunération. Autre raison financière, le désir d'éviter une minoration de la pension via une décote joue au moins « un peu » pour 56 % de ces nouveaux retraités.

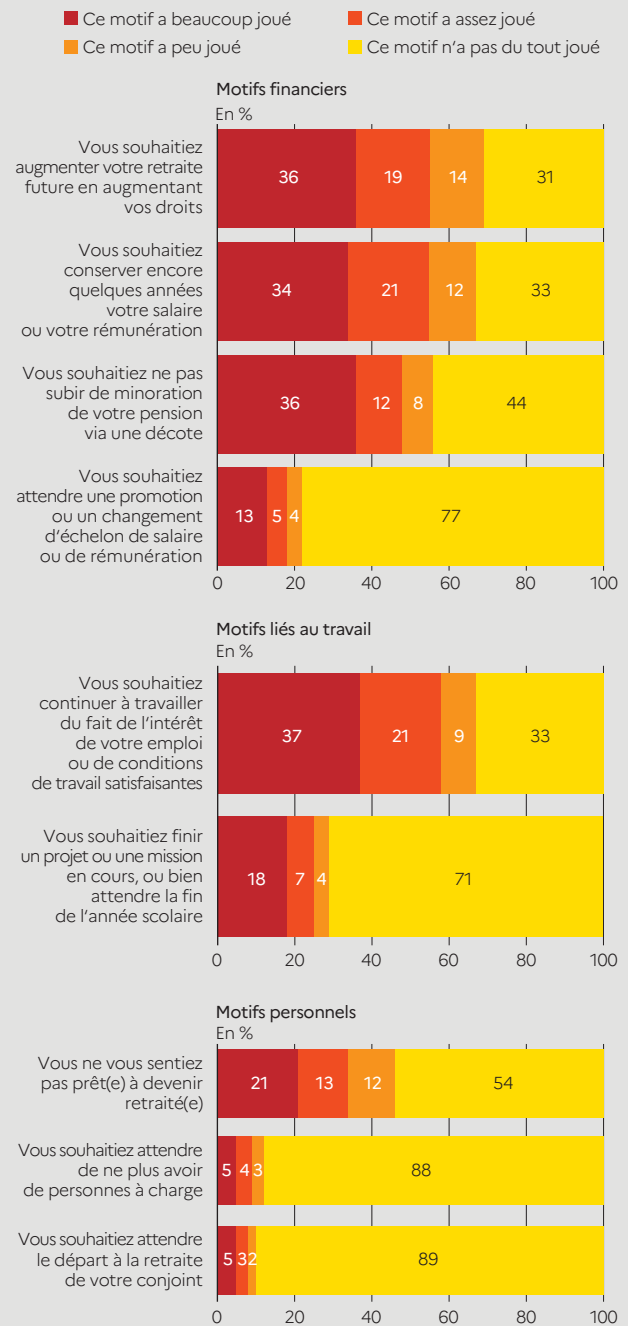
Les motifs professionnels peuvent également influencer sur la décision de prolonger son activité ; ainsi 67 % des personnes interrogées mettent en avant l'intérêt porté à leur emploi ou des conditions de travail satisfaisantes. Comme en 2017, les autres motifs professionnels sont plus rarement évoqués : environ 29 % des nouveaux retraités ayant prolongé leur activité l'ont fait pour finir un projet ou une mission en cours, et seulement 22 % dans l'attente d'une promotion. Par ailleurs, 46 % des nouveaux retraités déclarant être partis plus tard que possible ne se sentaient pas prêts à devenir retraités. Les raisons familiales (attendre le départ de son conjoint ou ne plus avoir de personnes à charge) demeurent toujours marginales dans la décision de continuer à travailler.

Parmi les principales raisons de poursuivre son activité, des écarts s'observent entre les régimes. Au régime général, l'intérêt pour l'emploi exercé est le motif qui prime, chez les personnes interrogées, dans la décision de rester actif (69 %), avant les raisons financières (65 %). Dans les régimes de la fonction publique et le régime spécial de retraite de la SNCF, le constat est inverse : le fait de vouloir augmenter sa retraite future est le motif le plus cité (80 % au SRE, 80 % à la CPRPSNCF et 70 % à la CNRACL). Ne pas vouloir subir de minoration de la pension joue également très fortement pour les assurés de la CPRPSNCF (84 %), et beaucoup moins pour les assurés du régime général (53 %). Enfin, pour presque la moitié des nouveaux retraités de la fonction publique ou de la CPRPSNCF, attendre une promotion ou une augmentation de rémunération a joué ; au régime général, 11 % seulement mentionnent ce facteur. Cela peut en partie s'expliquer par les différences entre les règles de calcul du montant de la pension de retraite : dans les régimes de la fonction publique et à la CPRPSNCF, la pension dépend directement du salaire des six derniers mois ; au régime général, il s'agit du salaire moyen des 25 meilleures années.

Pour les personnes sorties précocement de l'emploi, partir à la retraite est souvent lié à des problèmes de santé ou à un licenciement

Parmi les raisons ayant influé sur la décision de liquider ses droits, les trois motifs les plus fréquemment mis en avant sont les mêmes chez les personnes encore en emploi au moment du départ à la retraite et chez celles sorties prématurément de l'emploi⁶. Pour autant, leur ordre d'importance diffère : l'atteinte de l'âge minimum légal est le motif qui a le plus fréquemment joué dans la décision de liquidation des droits pour les personnes sorties de l'emploi (74 %), suivi du souhait de profiter de la retraite le plus longtemps

Graphique 2 Motivations de prolongation d'activité des retraités déclarant être partis plus tard qu'il était possible



Lecture > 36 % des nouveaux retraités déclarant être partis plus tard qu'il était possible ont répondu que le souhait d'augmenter leur retraite future en augmentant leurs droits a beaucoup joué dans leur décision de retarder leur départ à la retraite, 19 % qu'il a assez joué, 14 % qu'il a peu joué et 31 % qu'il n'a pas joué du tout.

Champ > Nouveaux retraités qui étaient en emploi au moment de leur départ et qui ont déclaré qu'ils n'étaient pas partis dès qu'ils en ont eu la possibilité mais plus tard, résidant en France, et partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020.

Sources > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquête Motivations de départ à la retraite 2021.

> *Études et Résultats* n° 1216 © DREES

⁵ Certaines personnes sont parties à la retraite plus tard que l'âge minimal d'ouverture des droits mais ont déclaré dans l'enquête être parties « dès que possible ». Ces nouveaux retraités ne sont pas inclus parmi ces 33 %. « Dès que possible » peut en réalité faire référence à des contraintes directement liées au système de retraite (taux plein, durée validée, etc.) ou extérieures (contraintes personnelles, d'emploi, etc.). À l'inverse, certaines personnes parties dès l'âge d'ouverture des droits déclarent être parties plus tard que l'âge minimal possible.

⁶ Près d'un tiers des personnes n'ont plus d'emploi au moment de leur départ à la retraite. Pour celles-ci, certaines questions (influence de l'état de santé, d'un licenciement, etc.) sont posées au sujet de leur cessation d'emploi, tandis que d'autres (influence du taux plein, de l'âge minimal, etc.) sont posées au sujet de leur départ à la retraite proprement dit, c'est-à-dire du moment de la liquidation de leurs droits.

possible (71 %), puis de l'atteinte d'une retraite à taux plein (57 %). Ces proportions sont respectivement de 79 %, 84 % et 71 % pour les personnes en activité au moment du départ.

Les problèmes de santé ont joué pour 57 % des personnes qui n'étaient plus en emploi lors de leur départ à la retraite (contre seulement 27 % des personnes encore en emploi). En outre, au régime général, elles sont 38 % à déclarer qu'avoir été licenciées a joué un rôle dans la cessation définitive d'activité. Tous régimes confondus, elles sont moins nombreuses à évoquer le fait d'atteindre un niveau de pension suffisant (48 %, contre 65 % pour les personnes encore en emploi), de suivre son conjoint (11 %, contre 25 %), ou de souhaiter ne plus travailler (39 %, contre 54 %).

Près de la moitié des retraités qui auraient pu bénéficier d'une surcote ne souhaitent pas retarder leur départ

Les attitudes vis-à-vis de la décote et de la surcote ont très peu évolué entre 2017 et 2021. 13 % des nouveaux retraités ont liquidé leur pension avec une décote. Interrogés sur leur attitude vis-à-vis de la décote, 80 % d'entre eux se reconnaissent dans l'une des trois affirmations proposées dans le questionnaire (**tableau 2**). Parmi ces personnes, 60 % déclarent que la perte de pension liée à la décote n'était pas trop importante, 28 % qu'elles n'avaient pas la possibilité de retarder leur départ et 12 % qu'elles ne savaient pas qu'elles auraient une décote. Entre 2014 et 2017, la part des retraités ignorant que ce dispositif les concernait était en hausse de 5 points (passant de 9 % à 14 %) ; entre 2017 et 2021, elle diminue légèrement. Cette baisse concorde avec une connaissance en hausse du dispositif, observée sur plusieurs vagues de l'enquête (*voir infra*).

14 % des nouveaux retraités ont augmenté leur pension grâce à une surcote ; parmi eux, 84 % se reconnaissent dans l'une des trois affirmations proposées dans l'enquête. 46 % ont prolongé leur activité pour augmenter leur pension via la surcote, 42 % ont continué à travailler pour d'autres raisons et 12 % n'étaient pas au courant qu'ils auraient une surcote.

48 % des retraités partis au taux plein et qui auraient pu bénéficier d'une surcote en prolongeant leur activité⁷ disent qu'ils ne souhaitent pas retarder leur départ. D'autres raisons sont également évoquées : pour un peu plus d'une personne sur trois, l'aspect financier a motivé le choix de ne pas l'avoir fait ; en particulier, 19 % considéraient le montant de leur pension suffisant et 17 % trouvaient que l'augmentation liée à la surcote était insuffisante.

Plusieurs dispositifs de retraite sont encore largement méconnus

Questionnés sur le niveau d'information dont ils ont bénéficié concernant leurs droits à la retraite, 76 % des nouveaux retraités se disent satisfaits – 27 % estiment avoir été très bien informés et 49 %, plutôt bien informés. Ces proportions sont stables par rapport à 2017.

Les nouveaux retraités sont interrogés à chaque enquête sur leur connaissance de certains dispositifs⁸ (**graphique 3**). Celui du taux plein reste le mieux connu : 74 % d'entre eux affirment savoir à quoi il correspond, comme en 2017. La décote et la surcote ont une notoriété moindre : respectivement 45 % et 39 % des personnes

Tableau 2 Attitude des nouveaux retraités vis-à-vis de leur situation lors du départ à la retraite

	En %	
	2017	2021
Nouveaux retraités partis avec une décote¹		
Vous ne saviez pas que vous auriez une décote	14	12
Vous n'aviez pas la possibilité de retarder votre départ	28	28
La perte de pension liée à la décote n'était pas trop importante	58	60
Nouveaux retraités partis avec une surcote²		
Vous n'étiez pas au courant que vous auriez une surcote	13	12
Vous vouliez augmenter votre pension grâce à la surcote	40	46
Vous aviez envie de continuer à travailler pour d'autres raisons que la surcote	47	42
Nouveaux retraités partis au taux plein, qui auraient pu bénéficier d'une surcote³		
Vous ne saviez pas que vous pouviez avoir une surcote	8	5
Votre situation ne vous permettait pas de retarder votre départ	9	10
Le niveau de votre pension vous paraissait suffisant	21	19
L'augmentation liée à la surcote était insuffisante	16	17
Vous ne vouliez pas retarder votre départ	46	48

1. Les personnes qui ne se prononcent pas ou qui n'acceptent aucune des solutions proposées par le questionnaire (17 % en 2017, 20 % en 2021) sont exclues du calcul.

2. Pour les mêmes raisons, sont exclues du calcul 8 % des personnes interrogées en 2017 et 16 % en 2021.

3. Pour les mêmes raisons, sont exclues 4 % des personnes interrogées en 2017 et 6 % en 2021.

Lecture > En 2021, parmi les nouveaux retraités partis au taux plein et qui auraient pu bénéficier d'une surcote, 48 % déclarent ne pas avoir voulu retarder leur départ à la retraite.

Champ > Nouveaux retraités résidant en France, partis à la retraite entre juillet 2015 et juin 2016 (enquête 2017) ou entre juillet 2019 et juin 2020 (enquête 2021), avec une décote, une surcote ou au taux plein au titre de la durée pour les personnes en emploi au moment du départ, hors catégorie active de la fonction publique ou agent de conduite pour la CPRPSNCF.

Sources > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquêtes Motivations de départ à la retraite 2017 et 2021.

> *Études et Résultats* n° 1216 © DREES

interrogées déclarent savoir à quoi elles correspondent. Ces proportions sont en hausse depuis quelques années : de 11 points pour chaque dispositif entre 2014 et 2021. Cependant, la connaissance de la décote et de la surcote varie fortement selon les régimes : alors qu'une nette majorité des assurés du SRE et de la CPRPSNCF savent de quoi il s'agit et que c'est aussi le cas de près de la moitié de ceux de la CNRACL, seuls 34 % des assurés du régime général savent ce qu'est une surcote (et 42 % une décote).

Les dispositifs de transition entre l'emploi et la retraite sont assez peu connus par les nouveaux retraités. Concernant le cumul emploi-retraite, 50 % déclarent savoir de quoi il s'agit en 2021, contre 59 % en 2017. En revanche, 32 % seulement savent ce qu'est la retraite progressive⁹.

57 % des nouveaux retraités déclarent ne jamais avoir entendu parler du minimum contributif ou garanti, et seulement 20 % affirment savoir de quoi il s'agit.

Les dispositifs de retraite pour inaptitude au travail ou pour incapacité permanente sont également méconnus. Seulement 29 % déclarent savoir à quoi correspond la retraite pour inaptitude au travail, et 47 % n'en ont jamais entendu parler. La retraite pour incapacité est légèrement mieux connue : 38 % disent savoir de quoi il s'agit.

7. Plus concrètement, la question est posée aux personnes parties à la retraite en ayant le taux plein par la durée, en emploi au moment de leur départ et relevant du secteur privé ou de la catégorie sédentaire de la fonction publique et de la CPRPSNCF.

8. Comme pour les vagues précédentes, et afin de ne pas influencer les réponses, les enquêteurs ont pour consigne de ne pas donner de définition. Il est ainsi possible que certains retraités affirment ne pas connaître un dispositif, alors qu'ils en connaissent en réalité le principe, tout comme, il se peut, à l'opposé, que d'autres retraités indiquent bien connaître un dispositif alors qu'ils s'en font une représentation erronée.

9. Seuls les assurés du régime général sont interrogés sur leur connaissance de la retraite progressive, car les fonctionnaires et les agents de la SNCF n'y sont pas éligibles.

Les participants à l'enquête ont également été interrogés sur leur connaissance des coefficients temporaires de l'Agirc-Arrco, qui s'appliquent aux assurés nés en 1957 ou après à partir du 1^{er} janvier 2019. Près de la moitié des personnes potentiellement concernées par ce dispositif¹⁰ (43 %) n'en ont jamais entendu parler, et seulement 39 % déclarent savoir de quoi il s'agit.

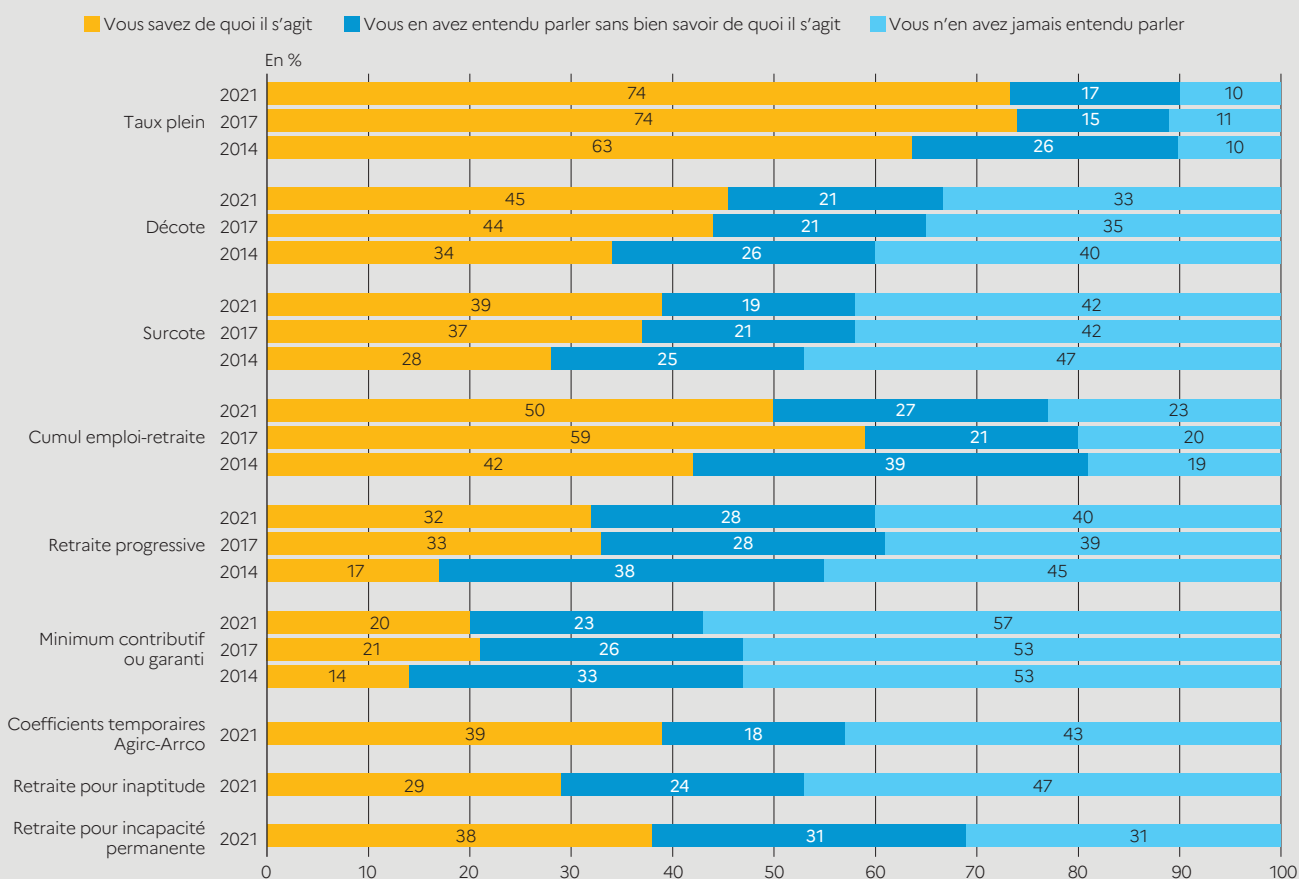
Plus de deux personnes sur trois ne changeraient pas leur âge de départ si elles le pouvaient

Les nouveaux retraités disent avoir commencé à réfléchir sérieusement à leur départ à la retraite à 58 ans et 5 mois en moyenne, soit environ quatre ans avant leur départ effectif. Cette durée varie selon les régimes de retraite : 3 ans et 4 mois à la CNRACL, 3 ans et 9 mois à la CPRPSNCF, 3 ans et 11 mois au régime général, et enfin 4 ans et 3 mois au SRE. À ce moment-là, seulement 26 % avaient une idée précise du montant de la pension qu'ils toucheraient une fois à la retraite ; 41 % avaient une idée approximative, et 33 %, aucune idée. Parmi les personnes qui avaient une idée précise ou approximative du montant de leur pension future, 61 % considéraient que la somme qu'elles touchent effectivement est à peu

près équivalente à celle qu'elles avaient anticipé, 29 % qu'elle est moins élevée, tandis que 9 % considèrent qu'elle est plus élevée. Avec du recul, un peu plus de deux personnes sur trois feraient le choix de partir au même âge, conservant ainsi le même niveau de pension, et 27 % préféreraient finalement partir plus tard et percevoir une pension plus élevée. Seuls 5 % des retraités déclarent qu'ils auraient préféré partir plus tôt et avoir une pension moins élevée. 67 % des nouveaux retraités ont pris leur retraite « au même moment que celui initialement choisi » lorsqu'ils ont commencé à réfléchir sérieusement à leur départ ; 19 % sont finalement partis plus tard et 14 %, plus tôt. Parmi ceux ayant décalé leur départ par rapport au moment initialement choisi, les motifs les plus fréquemment cités relèvent de raisons personnelles (52 %) ou d'informations obtenues sur leurs droits¹¹ (39 %). Les autres facteurs sont moins souvent mentionnés : 22 % indiquent que cela fait suite à des modifications de leur emploi et 17 % que c'est à cause d'annonces sur la réforme des retraites.

Une étude ultérieure exploitera de façon plus approfondie les thèmes de la planification du départ à la retraite et de l'anticipation du montant de pension.

Graphique 3 Répartition des nouveaux retraités selon leur connaissance des dispositifs de retraite



Notes > La retraite progressive n'est mentionnée qu'aux nouveaux retraités du régime général. De nouveaux dispositifs ont été intégrés en 2021 dans l'enquête : coefficients temporaires de l'Agirc-Arrco, retraite au taux plein pour inaptitude, retraite pour incapacité permanente.

Lecture > En 2021, 74 % des nouveaux retraités déclarent savoir de quoi il s'agit, 17 % en ont entendu parler sans bien savoir de quoi il s'agit, et 10 % n'en ont jamais entendu parler.

Champ > Nouveaux retraités résidant en France, partis à la retraite entre juillet 2012 et juin 2013 (enquête 2014), juillet 2015 et juin 2016 (enquête 2017) ou juillet 2019 et juin 2020 (enquête 2021). Pour la connaissance des coefficients temporaires de l'Agirc-Arrco, le champ est restreint aux seules personnes potentiellement concernées par le dispositif.

Sources > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquêtes Motivations de départ à la retraite 2014, 2017 et 2021.

> Études et Résultats n° 1216 © DREES

¹⁰. Les assurés « potentiellement concernés » renvoient aux personnes ayant liquidé un droit au régime général pendant la période de référence de l'enquête, et qui sont nés à partir de 1957.

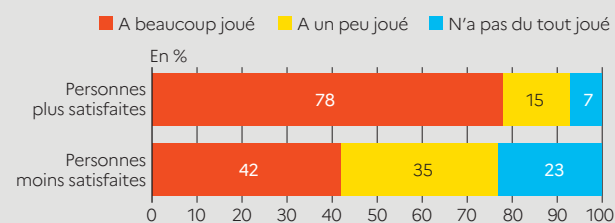
¹¹. Aux personnes ayant répondu « plus tôt » ou « plus tard » à la question : « Au final, avez-vous pris votre retraite ? », il est demandé pour plusieurs facteurs si « oui » ou « non » cela était une raison. Plusieurs facteurs peuvent donc avoir simultanément joué dans le décalage du départ à la retraite.

Plus de la moitié des retraités sont aussi satisfaits avant et après le départ à la retraite

Les personnes interrogées ont noté leur satisfaction à propos de « la vie qu'[elles mènent] actuellement » et de « la vie qu'[elles menaient] avant [leur] départ à la retraite », sur une échelle de 0 à 10 (10 signifiant « entièrement satisfait »)¹² : elles attribuent en moyenne la note de 7,4 concernant leur vie menée actuellement, contre 7,3 concernant celle avant le départ à la retraite. 23 % sont plus satisfaites après leur départ à la retraite, tandis que 56 % déclarent une satisfaction équivalente entre les deux moments et 22 % sont moins satisfaites. Pour celles dont la satisfaction change lors du passage à la retraite, les notes attribuées varient en moyenne de 3 points.

Pour 78 % des personnes plus satisfaites de la vie qu'elles mènent actuellement, le fait d'être désormais à la retraite a beaucoup joué dans ce constat (*graphique 4*) ; cet événement a un peu joué pour 15 % d'entre elles, et pas du tout pour 7 %. À l'inverse, pour les personnes moins satisfaites à la retraite, 42 % estiment que leur départ a beaucoup joué, 35 %, un peu et 23 %, pas du tout. Également interrogés sur la concordance entre la satisfaction attendue durant la retraite et celle effectivement constatée,

Graphique 4 Importance du départ à la retraite dans la variation de satisfaction concernant la vie menée



Lecture > 78 % des personnes plus satisfaites à la retraite qu'elles ne l'étaient avant déclarent que le fait d'être désormais à la retraite a beaucoup joué dans ce constat. Cela a un peu joué pour 15 %, et pas du tout pour 7 %.

Champ > Nouveaux retraités partis à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020, et dont l'évaluation de la satisfaction a changé.

Sources > DREES, COR, DSS, CNAV, Agirc-Arrco, SRE, CDC, CPRPSNCF, enquête Motivations de départ à la retraite 2021.

> *Études et Résultats* n° 1216 © DREES

60 % des nouveaux retraités répondent être aussi heureux qu'ils l'avaient imaginé, 19 % disent qu'ils le sont plus, et 21 %, qu'ils le sont moins. ●

12. Les entretiens ont eu lieu entre fin février 2021 et début mai 2021. La situation sanitaire a pu influencer les réponses aux questions de ce module.

Mots clés : Départ à la retraite • Système de retraite • Pension de retraite • Opinion de la population

Données associées à l'étude : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/ER1216.xls>

Codes sources : https://gitlab.com/DREES_code/public/etudes/er1216

Pour en savoir plus

- > La présentation de l'enquête Motivations de départ à la retraite est consultable sur le site internet de la DREES.
- > Le questionnaire complet de l'enquête est disponible sur le site internet de la DREES.
- > **Arnaud, F.** (dir.) (2021, mai). *Les retraités et les retraites* - Édition 2021. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social, fiches 18 et 19.
- > **Barthélemy, N., Di Porto, A., Samak, J.** (2015, janvier). Retraites : le recul de l'âge minimal a peu d'effet sur les motivations de départ. DREES, *Études et Résultats*, 902.
- > **Barthélemy, N., Mamache, M., Benallah, S.** (2013, avril). Les motivations de départ à la retraite : stabilité entre 2010 et 2012. DREES, *Études et Résultats*, 838.
- > **Benallah, S., Aubert, P., Barthélemy, N., Cornu-Pauchet, M., Samak, J.** (2011, janvier). Les motivations de départ à la retraite. DREES, *Études et Résultats*, 745.
- > **Masson, L., Solard, G.** (DREES), avec la collaboration de Guilain, M. (Agirc-Arrco), Leroy S., Bridenne, I. (CDC), Auouici, S., Couhin, J., Ramos-Gorand, M. (CNAV), Ishii, K. (DSS), Nortier-Ribordy, F. (SG-COR), Bonnefoy, V. (SRE) [2017, décembre]. Profiter de la retraite le plus longtemps possible motive les départs encore plus que par le passé. DREES, *Études et Résultats*, 1042.

La DREES sur internet

- > **Nos publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr
- > **Nos données**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr
- > **Recevoir nos avis de parution**
drees.solidarites-sante.gouv.fr/

Directeur de la publication Fabrice Lenglard • **Responsable d'édition** Valérie Bauer-Eubriet • **Chargée d'édition** Laureen Guhur • **Composition et mise en pages** Stéphane Jeandet • **Conception graphique** Sabine Boulanger et Stéphane Jeandet • **Pour toute information** drees-infos@sante.gouv.fr • **Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources** • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer des droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr